

Subventions aux associations à caractère médico-social - Deuxième répartition 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Hygiène-Santé, lors de sa réunion du 8 septembre 1998, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 1998, les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1997 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1998	Sommes proposées en 1998
Vie Libre 9 rue de Vesoul	4 000 F	6 000 F	4 000 F
Société Française de la Croix Bleue 3, rue Beauregard	4 000 F	20 000 F	4 000 F
AIDES Franche-Comté 15, rue du Petit Battant	11 485 F	20 000 F	13 400 F
Le Liseron Hôpital Saint-Jacques	néant	montant non précisé	2 000 F
Les Mutilés de la Voix 42, rue Pierre Donzelot	5 000 F	montant non précisé	2 000 F
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs 12, rue de la Famille	5 000 F	7 000 F	4 000 F
Total des sommes attribuées			29 400 F

En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours, au compte 92.30.6574, code service 50000, qu'il convient d'alimenter d'une somme de 415 F en provenance de l'imputation 92.30.6042. 50000.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte cette répartition à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.